



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 13

No. FDS : 554993

V001.5

Révision: 19.12.2022

Date d'impression: 30.10.2023

Remplace la version du: 29.08.2018

Dylon - Intense Black Dye Pod

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dylon - Intense Black Dye Pod

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colorants textiles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel

Télépho ++32 (0)2-4212711

ne:

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons en Belgique tel : + 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Resp. Sens. 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Met. Corr. 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:

Métasilicate de sodium, 5 H₂O,
C.I. Reactive Black 5,
C.I. Reactive Yellow 201,
Di-Na substituted polycycle sulfonate

2.3. Autres dangers

Symbole tactile de danger

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration $\geq$ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Carbonate de sodium 497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	>= 20- < 40 %	Eye Irrit. 2, H319		
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3 229-912-9, 229-912-9 01-2119449811-37	>= 5- < 10 %	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Met. Corr. 1, H290		
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8 241-164-5	>= 1- < 5 %	Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334		
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8 423-730-5, 432-080-1	>= 1- < 5 %	Eye Dam. 1, H318		
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5 424-870-1	>= 1- < 5 %	Expl. 1.1, H201 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante. Enlever les vêtements souillés par le produit. Consulter éventuellement un dermatologue.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée modérée à forte (rougeur, gonflement, brûlure), également possibilité de brûlures graves.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut occasionner des douleurs, des brûlures, des gonflements et des rougeurs de la bouche et de la gorge. Des nausées et des vomissements peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : l'inhalation peut entraîner une hyperacidité de l'organisme suivi d'un essoufflement.

Après contact cutané: si l'irritation persiste, consulter un avis médical.

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : en cas de toux ou d'essoufflement; appeler immédiatement les services d'urgence

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est requise s'il est utilisé correctement.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Tenir compte des réglementations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colorants textiles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite
Faire observer la valeur limite de poussière générale de 6 mg/m³ (concentration de poussière fine).

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

Pour le contact avec le produit, des gants de protection en Spezial-Nitril (épaisseur du matériau > 0,1 mm, temps de pénétration > 480 min classe 6) sont recommandés conformément à la norme EN 374. En cas de contact prolongé et répété, veuillez noter qu'en pratique la pénétration les durées peuvent être considérablement plus courtes que celles déterminées selon la norme EN 374. Les gants de protection doivent toujours être vérifiés quant à leur aptitude à être utilisés sur le lieu de travail spécifique (par exemple, contraintes mécaniques et thermiques, effets antistatiques, etc.). Les gants doivent être remplacés immédiatement dès les premiers signes d'usure. États Unis recommandons de changer périodiquement les gants de protection à usage unique et un plan de soin des mains en coopération avec un fabricant de gants et l'association professionnelle conformément aux conditions d'utilisation locales.

Protection des yeux:
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	poudre solide Gris
Odeur	inodore
État	solide
Point de fusion	Actuellement en cours de détermination
Point initial d'ébullition	Non applicable. Le produit est un solide.
Inflammabilité	Non applicable. Le produit est un solide.
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	Non applicable. Le produit est un solide.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable. Le produit est un solide.
Température de décomposition	Mixture is not self-reactive and does not decompose or explode when used as intended
pH	9 - 11
(; Conc.: 10 % produit)	
Viscosité (cinématique)	Non applicable. Le produit est un solide.
Solubilité qualitative	Actuellement en cours de détermination
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Not applicable, product is an ionic mixture
Pression de vapeur	Actuellement en cours de détermination
Densité en vrac	0,9 - 1,2 g/l Méthode du fournisseur
Densité relative de vapeur:	Non applicable. Le produit est un solide.
Caractéristiques de la particule	Actuellement en cours de détermination

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 431 réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant cutané catégorie 2

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Métasilicate de sodium, 5 H ₂ O 10213-79-3	Corrosif			non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	non irritant		lapins	non spécifié
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5	non irritant		lapins	non spécifié

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié
Métasilicate de sodium, 5 H ₂ O 10213-79-3	Corrosif			non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non irritant		lapins	non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Métasilicate de sodium, 5 H ₂ O 10213-79-3	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	douteuse	Allergisant respiratoire	cochon d'Inde	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	négatif	non spécifié			non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	NOAEL P > 159 mg/kg			rat	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	Étude sur une génération	oral : gavage	rat	OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	NOAEL 227 mg/kg			rat	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	NOAEL 1.000 mg/kg	oral: non spécifié		rat	non spécifié
C.I. Reactive Yellow 201 27624-67-5	NOAEL 1.000 mg/kg	oral: non spécifié		rat	non spécifié

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	LC50	210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	NOEC	> 86,7 mg/l	30 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	LC50	> 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOEC	>= 100 mg/l	14 Jours	Oryzias latipes	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Di-Na substituted polycycle sulfonate 250688-43-8	LC50	> 100 mg/l	96 h		non spécifié

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	> 200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC50	1.700 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	748 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	NOEC	1,25 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC50	213 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC0	36 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC50	25,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	EC10	5,1 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC0	1.000 mg/l	30 mn		non spécifié
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	CE50	> 5.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabi lité	Temps d'exposition	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	not inherently biodegradable	aérobie	0 %	28 day	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	< 11	42,000 day	25,0 °C	Cyprinus carpio	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
C.I. Reactive Black 5 17095-24-8	-4,34	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Carbonate de sodium 497-19-8	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
Métasilicate de sodium, 5 H ₂ O 10213-79-3	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	3253
RID	3253
ADN	3253
IMDG	3253
IATA	3253

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
RID	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
ADN	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM (mélange)
IMDG	DISODIUM TRIOXOSILICATE (mélange)
IATA	Disodium trioxosilicate (mélange)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H201 Explosif ; danger d'explosion en masse.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections :

2, 3, 9